

SCRIPT

Félix est derrière son ordinateur.

Il passe de l'écran à un bloc-notes Juliette lit un magazine.

JULIETTE — Alors, l'inscription sur le site de l'université, c'est bon... Les pièces justificatives, c'est bon...

FÉLIX — Tu fais quoi ?

JULIETTE — La liste des choses à faire pour la rentrée... Je raye les étapes au fur et à mesure.

FÉLIX — Et puis tu fais ça bien, quoi... Au marqueur carrément. J'arrive plus à les lire, les étapes.

JULIETTE — Oui bon, comme ça au moins je me repère bien. T'as pas commencé, toi ?

FÉLIX — Beh si, moi aussi, j'avais dressé une liste... mais...

JULIETTE — ...Mais quoi ?

FÉLIX — Bah... c'est ma liste, ça, Juliette...

Dans cette vidéo, on va rentrer dans le concret pour préparer sa rentrée étape par étape... de Parcours Sup aux premiers cours. Un petit tuto, on dit pas non.. ? Alors on est parti !

Vous vous en doutez, la première étape se déroule sur Parcoursup, avec la saisie des vœux qui a lieu entre fin janvier et mi-mars. Les dates précises sont indiquées sur le site. La date limite de finalisation des dossiers et la confirmation des vœux tombe début avril.

Il est important de ne pas attendre la fin de cette période pour faire votre demande de bourses et une demande de logement auprès du CROUS, dès début Janvier.

Un peu plus tard, on entre dans la phase d'admission qui court entre mi-mai et mi-juillet. C'est durant cette période que les dossiers sont examinés et que vous recevrez des propositions d'admission. Il faudra faire en sorte de répondre à chacune d'entre elles dans les délais indiqués.

Notez que pour ne pas être perturbé pendant les épreuves du bac, ParcoursSup est suspendu durant une semaine.



SCRIPT

Si vous avez reçu une proposition qui vous convient, vous pouvez la valider à ce moment-là.

Si ce n'est pas le cas, vous pourrez toujours participer à la phase complémentaire d'admission, pendant laquelle vous pourrez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations où il reste de la place.

Le but est vraiment de faire un choix réfléchi !

FÉLIX — Le CROUS, c'est fait... La carte étudiant, c'est fait... Et puis ça, la réunion de...

JULIETTE *l'interrompt* — Je peux rayer la dernière? S'il te plaît...

Alors ça y est, vous savez dans quelle Université vous êtes admis.

C'est le moment de faire votre inscription administrative. Elle se fait après les résultats du Bac début juillet.

La première chose à faire, est d'obtenir son attestation de contribution à la vie étudiante, la CVEC, pour bénéficier de tous les services du campus (prévention, culture, sport, droits à l'accompagnement social). Son coût est d'environ 90 euros.

Vous pourrez ensuite vous inscrire sur le site de l'université. Vous recevrez votre pass étudiant pour accéder aux différents services numériques de l'établissement, à votre messagerie, votre espace de travail.

Il faut conserver précieusement votre pass, il vous servira notamment à procéder à l'inscription pédagogique auprès de votre composante, étape cruciale pour pouvoir suivre les enseignements, et recevoir les infos pour composer votre emploi du temps...

Pensez à demander à votre service scolarité votre carte d'étudiant. Elle vous permettra d'accéder aux différents services : le restaurant universitaire, les impressions et la photocopie de documents. Et parfois, de pouvoir accéder à certains bâtiments.

Dans le métier, c'est à nous d'aller nous informer, par mail, sur l'espace numérique de travail, le site web ou encore en consultant les panneaux d'affichages. D'ailleurs, c'est souvent là que vous trouverez les bons plans pour les soirées étudiantes, alors ouvrez l'œil.



SCRIPT

GESTIONNAIRE E-SCOLARITÉ — Après les inscriptions, vous serez invité à assister à une réunion de rentrée ; la date vous sera communiquée par email ou sera indiquée sur le site de votre composante. Cette réunion est vraiment importante, parce que vous y rencontrerez vos enseignants et les autres étudiants. Ce sera l'occasion d'obtenir des informations sur les dates clés de votre formation, sur les examens, sur les enseignements qui seront dispensés. Et puis, bien sûr, pour toute question administrative, vous pouvez compter sur vos gestionnaires de scolarité.

C'est la fin de cette vidéo. On espère que cela vous aura été utile, alors pensez bien à vérifier que vous avez retenu l'essentiel. Et pour aller plus loin, n'hésitez pas à vous renseigner par vous même, parce qu'après tout... ça fait partie du métier !

